Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale de l'alimentation
Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire
Sous-direction de la santé et protection animales
Bureau de la santé animale

Adresse : 251 rue de Vaugirard - 75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : A. Bronner
Tél : 01 49 55 84 54
Courriel institutionnel : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr
Réf. Interne : BSA/1102034
MOD10.21 E 01/01/11
NOR AGRG1107661N

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDSPA/N2011-8050

Date: 28 février 2011

Date de mise en application : Immédiate
Abroge et remplace : modifie la note DGAL/SDSPA/N2011-8028 du 1er février 2011.
Date limite de réponse/réalisation : 31/03/2011

Objet : Modification à la note de service relative à la mise en place d'un dispositif de surveillance des virus influenza porcins

Références :

- Note de service DGAL/SDSPA/N2009-8296 du 28/10/2009 : liste des laboratoires agréés pour le diagnostic virologique de la grippe chez le porc et du nouveau virus influenza A/H1N1 (2009) pandémique porcin
- Working document on surveillance/monitoring and control measures for the pandemic (H1N1) 2009 influenza virus in pigs
- : mise en place d'un dispositif de surveillance des virus influenza porcins

Résumé : la présente note de service modifie la note de service du 1er février 2011 relative à la mise en place d'un dispositif de surveillance des virus influenza porcins.
Mots-clés : influenza porcin - surveillance

Destinataires

Pour exécution : DRAAF sous couvert de Mesdames et Messieurs les Préfets de Région	**Pour information** : DAAF ADILVA Anses Anses – LNR Ploufragan Coop de France Agence de la sélection porcine AVSO Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires Directeur de l'INFOMA DDPP / DDCSPP GDS France FNICGV FNP IFIP INAPORC LIGERAL SNCP SNGTV SNVECO SNVEL SNVSE

- La note de service du 1er février 2011 sus-visée est modifiée comme suit :
- le délai de réponse est reporté au 31 mars 2011
- au chapitre II, l'avant dernier paragraphe est modifié comme suit « le financement du dispositif est

La note de service du 1er février 2011 sus-visée est modifiée comme suit :

- le délai de réponse est reporté au 31 mars 2011
- au chapitre II, l'avant dernier paragraphe est modifié comme suit « le financement du dispositif est supporté par les professionnels, et par l'Etat pour ce qui concerne la prise en charge des analyses (y compris de l'achat des écouvillons nasaux et des enveloppes colissimo utilisées pour les envois par les vétérinaires à destination des laboratoires agréés) réalisées dans les laboratoires agréés »

Je vous remercie de me faire de toute difficulté dans l'application de la présente instruction.

L'adjoint à la sous-directrice
de la santé et de la protection animales

Yves DOUZAL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ORDRE DE SERVICE D'ACTION

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale de l'alimentation **Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire** **Sous-direction de la santé et protection animales** **Bureau de la santé animale** Adresse : 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Suivi par : A. Bronner Tél : 01 49 55 84 54 Courriel institutionnel : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr Réf. Interne : BSA/1102034 MOD10.21 E 01/01/11 NOR AGRG1103147N	**Note de service** **DGAL/SDSPA/2011-8028** **Date : 1er février 2011**

Modifiée par Note de service DGAL/SPRSPP/SDSPA/N2010-8050

Date de mise en application : Immédiate
Date limite de réponse/réalisation : 31/03/2011
Nombre d'annexes : ...
Degré et période de confidentialité : ...

Objet : Mise en place d'un dispositif de surveillance des virus influenza porcins

Références :
– Note de service DGAL/SDSPA/N2009-8296 du 28/10/2009 : liste des laboratoires agréés pour le diagnostic virologique de la grippe chez le porc et du nouveau virus influenza A/H1N1 (2009) pandémique porcin
– Working document on surveillance/monitoring and control measures for the pandemic (H1N1) 2009 influenza virus in pigs

Résumé : la présente note de service vous présente les modalités de mise en œuvre de la surveillance des virus influenza chez le porc, et le rôle des DRAAF (SRAL) dans la mise en place de ce dispositif et son financement.

.

Mots-clés : influenza porcin - surveillance

Destinataires	
Pour exécution :	**Pour information** :
DRAAF sous couvert de Mesdames et Messieurs les Préfets de Région	ADILVA Anses Anses – LNR Ploufragan Coop de France Agence de la sélection porcine AVSO Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires Directeur de l'INFOMA DDPP / DDCSPP GDS France FNICGV FNP IFIP INAPORC LIGERAL SNCP SNGTV SNVECO SNVEL SNVSE

I - Objectifs et principes de la surveillance des virus influenza chez le porc

A - Objectifs

La mise en place d'une surveillance des virus influenza chez les porcins doit permettre d'assurer un suivi *a posteriori* des souches influenza circulant dans la population des porcs domestiques : virus influenza porcins européens, variants du virus influenza pandémique A/H1N1 (2009), nouveaux virus influenza réassortants, etc…
Elle s'inscrit dans un cadre plus général de suivi des souches influenza chez l'Homme et chez les différentes espèces animales, dans un objectif de mieux comprendre l'épidémiologie de ces virus, et de prévention éventuelle du risque, tant au regard de la santé animale que de la santé publique
Les virus grippaux circulent aujourd'hui de manière intense en élevage porcin. Les phénomènes de co-circulation de différents sous-types sont susceptibles de conduire à l'émergence de nouveaux réassortants pouvant constituer un risque en santé animale et en santé publique.
Le dispositif de surveillance proposé permettra de décrire dans le temps et l'espace (i) la nature des virus grippaux circulants, (ii) leurs fréquences respectives dans la population porcine et (iii) les éléments épidémiologiques liés à ces infections. Ces données n'auront pas pour objet l'identification individuelle des élevages infectés mais permettront d'orienter les travaux de recherche destinés à hiérarchiser les actions permettant d'en limiter la diffusion dans la population porcine domestique.

B - Principes retenus

Seul un isolement viral peut permettre de typer les souches d'influenza. Toutefois, la clinique étant peu évocatrice, la surveillance évènementielle (clinique) est basée sur le volontariat. Elle est réalisée dans le cadre de visites vétérinaires et intègre le diagnostic différentiel en élevage porcin.
300 à 400 prélèvements sont attendus, au mieux, au niveau national la première année. Même s'il sera intéressant de disposer de prélèvements en provenance de différentes régions (et donc nécessaire d'inciter les vétérinaires à la réalisation de prélèvements), aucun plan d'échantillonnage n'est défini à ce stade.

Par ailleurs, afin d'inciter les éleveurs à participer au dispositif, la surveillance repose sur une anonymisation des données au niveau du vétérinaire et de l'animateur régional. Ainsi, la fiche de commémoratifs contiendra 2 volets, l'un nominatif et l'autre anonymé, un code unique étant apposé sur les deux volets.
Les coordonnées de l'éleveur devront toutefois être fournies à la DRAAF (SRAL) et à la DGAL en cas de découverte d'une nouvelle souche virale requérant la mise en place de mesures de gestion à des fins de protection de la santé publique.

Enfin, la surveillance des virus influenza relève d'un intérêt pour l'Etat, pour les professionnels, et pour l'Anses (LNR). Dans ce cadre, il est convenu que l'animation du dispositif sera réalisée au niveau régional par les structures professionnelles de l'élevage qui tiendront informés le SRAL et le LNR des résultats de la surveillance. Le SRAL, par ailleurs, participera financièrement au dispositif, en prenant en charge les frais d'analyse en laboratoire agréé, pour les prélèvements réalisés dans sa région.

C - Rôle des différents acteurs de la surveillance

1 - Animation et coordination

Le dispositif de surveillance est suivi au niveau national par Coop de France.
Ce suivi implique :
– une centralisation des visites réalisées et des résultats obtenus
– une information régulière du LNR, de la DGAL et des partenaires nationaux du dispositif sur le nombre de visites réalisées et les résultats obtenus, sous forme d'extractions nationales trimestrielles anonymées. En cas d'isolement d'une souche nouvelle justifiant la mise en place de mesures de gestion, l'information sous forme

nominative devra être transmise à la DGAL. Par ailleurs, l'Anses – LNR pourra être amené à demander des informations complémentaires sur les élevages concernés.

Au niveau de chaque région, la désignation d'un animateur professionnel régional est laissée au choix de chaque région, un accord devant être trouvé entre les différentes structures professionnelles de l'élevage.
Les différentes actions qui seront conduites sont les suivantes :

1. Organiser la première réunion de lancement et d'information des vétérinaires volontaires pour participer au dispositif de surveillance, avec les représentants professionnels et les(s) laboratoire(s) agréé(s) ;
2. S'assurer de la fourniture des kits de prélèvements aux vétérinaires volontaires, comprenant les écouvillons et la fiche de commémoratifs (volets 1 et 2, voir annexe 1)
3. Valider les DAP (volets 1 et 2) complétés par le vétérinaire
4. Réaliser un enregistrement des visites effectuées, et des commémoratifs et résultats d'analyses obtenus sous forme nominative
5. Assurer une information régulière et périodique (trimestrielle a minima, à ajuster en fonction du nombre de prélèvements réalisés) du SRAL, du LNR et des autres partenaires régionaux sur la synthèse des résultats de la surveillance (sous forme anonymée),
6. Assurer un retour d'information auprès du vétérinaire ayant réalisé les prélèvements des résultats d'isolement viral et de caractérisation obtenus par le LNR.

La réunion de lancement, auprès des vétérinaires devra être organisée par la DRAAF (SRAL), en associant les différentes structures professionnelles régionales pouvant être impliquées dans le dispositif, et notamment les GTV, les représentants de la filière porcine ainsi que la FRGDS. Devront être invités l'ensemble des vétérinaires du département (sachant que bien entendu, seuls les vétérinaires volontaires y participeront) pour participer à ce dispositif de surveillance.

Le suivi des stocks et la fourniture des kits aux vétérinaires seront réalisés par l'animateur régional désigné localement. Les modalités de fourniture des kits devront être convenues avec le(s) laboratoire(s) désigné(s) comme travaillant avec la région (voir tableau infra).

Les informations (commémoratifs et résultats) seront saisies dans un fichier excel par l'animateur régional désigné.
Préalablement à la saisie de ces informations, les données devront être validées. Cette validation sera réalisée par l'animateur professionnel régional désigné et nécessitera éventuellement un contact avec le vétérinaire ayant complété le DAP.

L'animateur régional sera chargé de réaliser des extractions régulières sous forme anonymée à destination des différents représentants professionnels identifiés au niveau régional ainsi qu'au SRAL et aux laboratoires partenaires, la régularité de cette transmission étant prévue entre les différents acteurs.

2 - Vétérinaires

Les vétérinaires intervenant dans les élevages seront volontaires, et n'interviendront pas dans le cadre de leur mandat sanitaire.
Ils seront chargés

– de présenter le dispositif de surveillance aux éleveurs et de s'assurer de leur accord à la participation au dispositif. Les éleveurs devront en outre apposer leur signatures sur les DAP (annexe 1) ;
– de réaliser les prélèvements et compléter la fiche de commémoratifs (DAP, volets 1 et 2). Ces prélèvements consistent en la réalisation d'écouvillons nasaux, lorsque les symptômes amènent le vétérinaire à suspecter une infection par un virus grippal.
– de transmettre les prélèvements et le volet anonymé de la fiche de commémoratifs (volet 2 du DAP) à un laboratoire agréé en vue d'une analyse par RT-PCR gène M dédiée à la détection de tout virus influenza de type A (analyses sur chaque surnageant d'écouvillon nasal en individuel) (voir paragraphe 3 ci-dessous)
– de transmettre une copie du volet nominatif de la fiche de commémoratifs (volet 1 du DAP) à l'animateur régional désigné, chargé de la validation.
– d'archiver le volet nominatif de la fiche de commémoratifs (volet 1 du DAP)

3 - Laboratoires agréés

Les laboratoires chargés des analyses sont ceux mentionnés dans la note de service du 28 octobre 2009 susvisée. En accord avec ces laboratoires et sur proposition de l'Adilva, chaque région travaillera plus particulièrement avec l'un ou plusieurs d'entre eux :

Région	Laboratoire
ILE-DE-FRANCE	laboratoire de la Manche
CHAMPAGNE-ARDENNE	laboratoire du Bas Rhin
PICARDIE	laboratoire du Pas de Calais
HAUTE-NORMANDIE	laboratoire de la Manche
CENTRE	laboratoire de la Sarthe
BASSE-NORMANDIE	laboratoire de la Manche
BOURGOGNE	laboratoire de Côte d'Or
NORD-PAS-DE-CALAIS	laboratoire du Pas de Calais
LORRAINE	laboratoire du Bas Rhin
ALSACE	laboratoire du Bas Rhin
FRANCHE-COMTE	laboratoire de Côté d'Or
PAYS-DE-LA-LOIRE	laboratoires de la Sarthe et de Loire Atlantique
BRETAGNE	laboratoires des Côtes d'Armor, du Finistère, ou d'Ille et Vilaine
POITOU-CHARENTES	laboratoire de Loire Atlantique
AQUITAINE	laboratoire des Landes
MIDI-PYRENEES	laboratoire du Tarn
LIMOUSIN	laboratoire des Landes
RHONE-ALPES	laboratoire de l'Ain
AUVERGNE	laboratoire de l'Ain (départements 43 et 63), laboratoire de Côte d'Or (département 03), laboratoire du Tarn (département 15)
LANGUEDOC-ROUSSILLON	laboratoire du Tarn
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	laboratoire de l'Ain

Ces laboratoires sont chargés :

– de la réalisation des analyses RT-PCR gène M de 1ère intention ;

– en cas de résultat positif, de la réalisation éventuelle des analyses RT-PCR gène H1 et/ou gène N1, spécifiques pour la différenciation du virus pandémique A/H1N1 (2009) ;

– de l'envoi de tous les prélèvements trouvés positifs en RT-PCR gène M au laboratoire national de référence (LNR Anses – Ploufragan) pour isolement du virus et caractérisation, accompagnés de la fiche de commémoratifs (volet 2 du DAP, anonymé) et des résultats d'analyses effectuées.

Les surnageants d'écouvillons seront accompagnés des extraits d'ARN correspondants, ainsi que de la fiche de commémoratifs renseignée de tous les résultats d'analyses. Cet envoi est réalisé en flux tendu, dès la fin des analyses de RT-PCR. Les surnageants d'écouvillons ayant été provisoirement stockés à -80°C entre leur réception et l'obtention des résultats d'analyses ne doivent pas être décongelés et doivent donc être envoyés sous carboglace, de même que les extraits d'ARN correspondants.

– de l'envoi au LNR, de manière mensuelle, des fiches de commémoratifs (volet 2 du DAP, anonymé) pour lesquels les résultats ont été négatifs

– de l'envoi des résultats d'analyses au SRAL, au vétérinaire, à l'animateur régional, accompagnés de la fiche de commémoratifs (volet 2 du DAP, anonymé).

4 - Anses – laboratoire de Ploufragan

Le laboratoire national de référence est chargé :

– d'isoler les souches virales qui auront été détectées dans les prélèvements qui lui sont envoyés à la suite de l'obtention de résultats d'analyses RT-PCR positifs ;

– de caractériser les souches de virus isolées (sous-typage moléculaire et sous-typage antigénique)

– de transmettre les résultats d'isolement viral et de caractérisation obtenus, à la DGAL, au SRAL, à l'animateur régional et au laboratoire agréé ayant réalisé les analyses de 1ère intention.

L'Anses – laboratoire de Ploufragan est chargé :
– d'analyser et interpréter les données (virologiques et épidémiologiques) issues de la surveillance
– de transmettre les résultats d'analyse et d'interprétation des données de manière semestrielle à la DGAL, qui en informera Coop de France, GDS France, la SNGTV et l'Adilva. Une synthèse annuelle sera par ailleurs réalisée.

Une synthèse annuelle sera transmise par la DGAL aux DRAAF (SRAL) et aux DD(ec)PP.

II - Rôle des DRAAF (SRAL)

Dès parution de la présente note, la DRAAF (SRAL) demande aux structures professionnelles régionales impliquées dans la filière porcine de désigner un animateur professionnel régional chargé de l'animation du dispositif, tel que prévu au point I.C.1.
Le SRAL est chargé ensuite d'organiser une réunion de lancement entre l'ensemble des partenaires susceptibles d'intervenir dans le dispositif de surveillance des virus influenza : représentants professionnels (éleveurs et vétérinaires), laboratoire(s) agréé(s) concerné(s).
L'objet de cette réunion sera de définir les modalités d'organisation et de mise en place du protocole de surveillance, dans le respect de ce qui est mentionné au point I, et de désigner formellement la structure qui assure l'animation régionale.
Il est à noter qu'en l'absence d'accord entre professionnels, le dispositif de surveillance ne sera pas mis en place dans la région. Compte tenu des enjeux d'une telle surveillance, il est demandé aux SRAL de toutefois insister auprès des professionnels sur l'importance d'un accord permettant de désigner un animateur régional.

Les principes de cette organisation devront figurer dans un document attestant de l'accord de chacune des parties à la participation au réseau de surveillance.

Le financement du dispositif est supporté par les professionnels, et par l'Etat pour ce qui concerne la prise en charge des analyses (y compris de l'achat des écouvillons nasaux et des enveloppes colissimo utilisées pour les envois par les vétérinaires à destination des laboratoires agréés) réalisées dans les laboratoires agréés. Dans ce cadre, une convention financière sera à prévoir entre le(s) laboratoire(s) agréé(s) réalisant les analyses pour les départements de la région et la DRAAF.
Les dépenses seront imputées sur le programme 206, sous-action 23 "gestion des maladies animales hors ESST".

Vous voudrez bien transmettre à la DGAL (BSA) (bsa.dgal@agriculture.gouv.fr), une fois les réunions organisées, et d'ici le **31 mars 2011**, les informations suivantes :

- la liste des organisations professionnelles invitées et présentes
- la structure professionnelle régionale désignée comme animateur du dispositif
- le nombre de vétérinaires s'étant portés volontaires
- les éventuelles difficultés dans l'application de la présente instruction

Je vous remercie de me faire de toute difficulté dans l'application de la présente instruction.

Annexe 1 : document d'accompagnement des prélèvements

Document d'accompagnement des prélèvements (Volet 1 du DAP)
RÉSEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE DES VIRUS DE L[illegible]
CHEZ LE PORC (voir détails et protocole au vers[illegible]

DAP N° (pré numéroté) .....
(numérotation unique avec code région)

Nom du vétérinaire et lieu d'exercice :
n° d'ordre du vétérinaire.....
Date des prélèvements : ..... / ..... / .....
Site d'élevage IDM : .....
NOM et adresse de l'éleveur : .....

.....
.....
✂

Document d'accompagnement des prélèvements (Volet 2 du DAP)
RÉSEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE DES VIRUS DE LA GRIPPE CHEZ LE PORC (voir détails et protocole au verso)

DAP N° (pré numéroté) .....
(numérotation unique avec code région)

- **Prélèvement**

Demandeur (Dr Vétérinaire) : .....
Adresse mail du vétérinaire……
N° d'ordre du vétérinaire :……
Date des prélèvements : / /

Les 3 écouvillons représentent bien 3 porcs prélevés individuellement : OUI ☐ NON ☐

- **Elevage**

Commune : ..... **Canton :** ……
Type d'élevage : N ☐ NE ☐ PS ☐ PSE ☐ E ☐
Nbre places Truies : ..... Nbre places PS :..... Nbre places Engraissement : .....

- **Type de grippe** *(1 seul choix possible)* : Grippe classique ☐ Grippe récurrente ☐
- **Intensité des symptômes** (1 seul choix possible) : Classique ☐ Elevée (symptômes anormalement graves) ☐
- **Animaux prélevés** : Truies mater.☐ Truies gest.☐ Porcs en croissance ☐: ……semaines d'âge *(1 seul choix possible)*
- **Vaccination** : si un programme de vaccination grippe est appliqué dans l'élevage ?

- Quels groupes d'animaux ? : Reproducteurs ☐ Charcutiers ☐
- Quelle fréquence ? : Tous les 6 mois ☐ Tous les ans ☐ Irrégulièrement ☐ Chaque bande ☐
- Nom commercial du vaccin utilisé : .....

Commentaires particuliers : .....
.....

- **Laboratoire de destination :**

……

☞ **VÉTÉRINAIRE : joindre ce VOLET 2 aux prélèvements**
☞ **VÉTÉRINAIRE : Envoyer une copie du DAP à l'organisation régionale en charge du suivi de l'action (cfr tampon ci-dessous)**

Signature de l'éleveur, donnant son accord pour participer à la surveillance des virus influenza porcins

Signature du vétérinaire

LABORATOIRE pour rappel, prestations demandées :

1 - Diagnostic Influenza A par RT-PCR gène M *sur les surnageants des 3 écouvillons (ne pas pooler)*

2 - <u>Conservation individuelle systématique</u> *des surnageants d'écouvillons à – 80°C*

3 - Conservation des extraits d'ARN *à – 20°C,* ***si et seulement si résultat RT-PCR +***

☞ **LABORATOIRE : joindre ce <u>VOLET 2 aux rapports d'analyses qui est à envoyer à :</u>**

1- Vétérinaire
2- Anses-Ploufragan, LNR IP
3- SRAL
4- Organisation professionnelle régionale en charge du suivi de l'action et de la distributi de prélèvements

☞ **LABORATOIRE : <u>Adresser les surnageants d'écouvillons positifs et les extraits d'ARN correspondants à l'Anses-LNR IP</u> (accompagnés de l'imprimé fourni par le LNR)**

file:///C:/Documents and Settings/anne.bronner/Local Settings/Temp/msoclip1/01/clip_i

Zone de Texte: (Tampon de l'organisation régionale en charge du suivi de l'action à apposer avant la distribution des kits)

file:///C:/Documents and Settings/anne.bronner/Local Settings/Temp/msoclip1/01/clip_ima

Zone de Texte: (Tampon de l'organisation régionale en charge du suivi de l'action à apposer avant la distribution des kits)

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Nom :.....

Tél. : .....

Mail : .....

à l'Organisation professionnelle régionale en charge du suivi de l'action sur votre région. Il est en particulier chargé de vous fournir un nouveau kit de prélèvements dès que vous aurez utilisé celui-ci, et de vous adresser une synthèse régionale et nationale tous les X mois.

Mode d'emploi du « kit de prélèvements Grippe » à utiliser dans le cadre du RÉSEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE DES VIRUS DE LA GRIPPE CHEZ LE PORC (voir document d'accompagnement des prélèvements (DAP) au verso)

- Le kit de prélèvements comporte 3 écouvillons de type « Virocult » et cette feuille explicative avec mode d'emploi (recto) et document d'accompagnement des prélèvements ou DAP (verso).Ils seront à identifier avec le n° du DAP
- **Il doit être utilisé dans le cadre de votre activité pour un diagnostic de la grippe chez le porc, donc <u>dans un élevage suspect de grippe</u> <u>et dans lequel les symptômes ont débuté depuis moins de 5 jours</u>**
- Le diagnostic de 1ère intention de la grippe, par une technique PCR, sera assuré par un des laboratoires agréés Influenza Porcin (IP) (liste ci-dessous).
- S'il est positif, il participera à l'**action collective de suivi des virus Influenza circulant chez le porc en France**. Un isolement et/ou une caractérisation du virus présent seront alors assurés par l'Anses-Ploufragan (LNR IP). Les résultats de ces investigations vous seront adressés par le LNR.

PROTOCOLE DE RÉALISATION ET D'EXPÉDITION DES PRÉLEVEMENTS

TRÈS IMPORTANT : <u>Prendre impérativement la température rectale</u> des porcs malades et sélectionner 3 porcs ayant une température ≥40,5°C et présentant des signes grippaux manifestes : abattement, prostration, dyspnée, toux. Dans le cas de porcelets en post-sevrage, la toux est souvent la manifestation la plus claire, l'hyperthermie (>40,5°C) est alors le critère principal car les animaux ne sont pas systématiquement prostrés ou abattus.

RÉALISER un écouvillon sur chacun des 3 porcs sélectionnés (bien replacer chaque écouvillon individuellement dans son contenant d'origine).

EXPÉDIER SANS DÉLAI :

1 - Remplir soigneusement le volet 1 (à conserver précieusement) et le volet 2 (à joindre aux prélèvements) du DAP prénuméroté

2 - Mettre prélèvements et volet 2 dans l'enveloppe colissimo pré-timbrée

3 - Reporter l'adresse d'un des 12 laboratoires agréés sur l'étiquette colissimo selon la répartition suivante:

Régions : Rhone – Alpes / PACA / Corse / Auvergne (43/63) => 01 : Laboratoire départemental d'analyses, Chemin de la Miche, Cénord, 01012 Bourg-en Bresse Cedex

Régions : Bourgogne / Franche Comté / Auvergne (03) => 21 : Laboratoire départemental 2 ter, rue Hoche, BP 678, 21017 Dijon Cedex

Région : Bretagne => 22 : Laboratoire de développement et d'analyses, 7, rue du Sabot, BP 54, 22440 Ploufragan

Région : Bretagne => 29 : IDHESA Bretagne Océane, ZA de Créac'h-Gwen, 22 Avenue de la Plage des Gueux, 29334 Quimper Cedex

Région : Bretagne => 35 : Institut en Santé Agro-Environnement (ISAE), 24, rue Antoine Joly, BP 3163, 35031 Rennes Cedex

Régions : Aquitaine / Limousin => 40 : Laboratoire départemental, 1, rue Marcel David - BP 219, 40004 Mont de Marsan Cedex

Région : Pays de Loire / Poitou Charentes => 44 : Institut départemental d'analyses et de conseil (IDAC), Route de Gâchet - BP 52703, 44327 NANTES cedex 3

Régions : Normandie / Ile de France => 50 : Laboratoire départemental d'analyses, 1352 avenue de Paris, 50008 Saint Lô Cedex

Régions : Nord pas de Calais / Picardie => 62 : Laboratoire départemental d'analyses, Parc de Hte Technologie des Bonnettes, 2 rue du Genévrier,SP18, 62022 Arras Cedex

Régions : Alsace Lorraine / Champagne Ardennes => 67 : Laboratoire départemental d'analyses, 2, place de l'abattoir, 67200 Strasbourg

Régions : Pays de Loire / Centre => 72 : Laboratoire départemental, 128, rue de Beaugé, 72018 Le Mans Cedex 2

Régions : Midi Pyrénées /Languedoc Roussillon / Auvergne (15) =>81 : Laboratoire départemental d'Analyses du Tarn, ZA Albitech, 32, av. Gustave Eiffel, 81011 Albi Cedex 9

Merci de votre collaboration !